

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002133-DE
Regu le 08/10/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 10/10/2018 à 19:10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018

N° DEL 2018.10.02/133

Thème : CULTURE 1

Objet : Bibliothèque :
Projet d'extension des
horaires d'ouverture -
Demande de
subventions.

Convocation :

Date : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, Le mercredi 26 septembre 2018 à 17h00, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint et conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à nouveau, en séance publique, le **mardi 2 octobre 2018** à 17h30 dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

DAERDEN Francine donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à POYAU Aurélie ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
GRYZKA Romain donne pouvoir à BREUIL Marc ;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno ;

Absents excusés :

DAERDEN Francine, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Cette année, l'État met en place un dispositif visant à soutenir les bibliothèques des collectivités territoriales dans le cadre de leurs projets d'extension d'horaires d'ouverture.

Ayant pour thème « Ouvrir plus, ouvrir mieux », cette démarche du Ministère de la Culture part du principe que « proposer des horaires d'ouverture étendus et adaptés aux attentes de la population qu'elles desservent constitue l'une des premières conditions pour que les bibliothèques soient en mesure de garantir l'accès de tous les publics aux collections et aux services qu'elles offrent ». Ce dispositif prend notamment en charge les frais supplémentaires de personnel liés au projet et peut soutenir ces mesures jusqu'à 80% pendant cinq ans. Les projets éligibles devront être adaptés à leur territoire et amener les bibliothèques à proposer de nouveaux services et de nouvelles médiations.

Dans le cadre de son projet de médiathèque abritant un service d'archives, la ville de Briançon peut prétendre à bénéficier de ce soutien. En effet, le passage de l'ancienne bibliothèque à la future médiathèque a également pour but d'étendre les horaires d'ouverture que propose la bibliothèque actuelle afin de garantir une plus grande accessibilité.

La bibliothèque actuelle est ouverte 23 heures par semaine. Avec une augmentation de 7 heures par semaine et un passage à 30 heures d'ouverture hebdomadaire, la médiathèque pourra développer son attractivité, toucher un public plus large. Selon une étude de l'observatoire de la lecture publique (OLP), l'amplitude horaire hebdomadaire des bibliothèques des villes de 5 000 à 19 999 habitants est de 22h et celle des villes de 20 000 à 39 999 habitants est de 29h¹.

Dans cette optique, le recrutement de deux personnels est nécessaire afin d'atteindre 8 emplois, comme le mentionne le programme technique détaillé du projet établi par le Cabinet ABCD.

Le coût annuel d'un personnel dédié est estimé à 27 660,00 €, charges comprises, ce qui conduit à un coût total pour 5 ans des personnels liés au projet d'extension d'horaires, charges salariales comprises s'élève à **276 600,00 €**

Le plan de financement s'établi comme suit :

DRAC (80%)	221 280,00 €
Autofinancement	55 320,00 €
TOTAL	276 600,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet d'extension d'horaires d'ouverture lors du passage de la bibliothèque à la médiathèque ;
- De solliciter le versement d'une subvention de la Direction régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur au taux le plus élevé possible, en faveur de l'opération décrite ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette action ;

¹ « Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d'activité 2015 – Synthèse Nationale » par l'observatoire du livre et de la lecture.

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002133-DE
Regu le 08/10/2018

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

N° DEL 2018.10.02/133

PUBLIÉ LE

08 OCT. 2018

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002133-DE
Regu le 08/10/2018

Blank lined area for text entry.